

Histoire de l'Art

Kunstgeschichte

Art History

Master – 30 crédits ECTS

Le programme MA Histoire de l'Art à 30 crédits est régi par le présent plan d'études. Ce dernier se fonde sur le règlement du 11 mai 2006 pour l'obtention du Master à la Faculté des lettres, ainsi que sur les directives du 23 avril 2009 concernant l'évaluation des prestations d'études, l'attribution des crédits ECTS et la validation des modules à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg.

1. Description générale du programme

Ce programme de Master offre une formation spécialisée en Histoire de l'Art sur une large période chronologique : Histoire de l'Art contemporain (XX^e – XXI^e siècle), Histoire de l'Art moderne, Histoire de l'Art médiéval (occidental et byzantin), Histoire de l'Art et Archéologie de l'Antiquité classique. La particularité de ce programme de Master est de considérer les manifestations de la création artistique sous un angle pluriel et selon les méthodes les plus récentes dans une perspective anthropologique, sociologique et « médiologique ».

Les études en Histoire de l'Art peuvent débuter indifféremment au semestre d'automne ou au semestre de printemps.

2. Structure des études¹

La structure du programme repose sur deux modules à choix. Un module d'approfondissement contient toujours des unités d'enseignement d'une des quatre périodes historiques ; pour les deux modules le choix de période est libre.

Module	Description	Crédits
Module 1	Approfondissement à l'Histoire de l'Art 1	15
Module 2	Approfondissement à l'Histoire de l'Art 2	15

3. Dispositions spécifiques

3.1 Types d'enseignement et modalités d'évaluation

Séminaire (9 crédits ECTS) : participation active, présentation d'un exposé et validation par un travail scientifique d'environ 45'000 signes (espaces et notes de bas de page compris) hors page de titre, légendes, illustrations, bibliographie et

¹ Une description détaillée du contenu des études figure en annexe.

annexes éventuelles. Les places disponibles et autres exigences peuvent être fixées par l'enseignant.

Cours thématique (3 crédits ECTS) : validation par un examen écrit ou oral. Les dates, matière et modalités d'évaluation sont fixées par l'enseignant.

Voyage d'études (3 crédits ECTS) : participation active et présentation d'un exposé. Les places disponibles et autres exigences comme la préparation d'un *paper* ou la rédaction d'un rapport peuvent être fixées par l'enseignant.

3.2 Calcul des notes

Les unités d'enseignement qui reçoivent une note (cours, séminaires) sont évaluées séparément sur une échelle de 1 à 6 sous forme de nombres entier ou demi, la note minimale de 4 étant requise pour validation. Une unité d'enseignement non réussie peut être compensée par une unité d'enseignement équivalente au sein du même module.

Chaque note de module correspond à la moyenne des notes des unités d'enseignement acquises au sein de ce module de manière non-arrondie.

La note finale du programme d'études correspond à la moyenne de l'ensemble des notes de module.

3.3 Langues d'enseignement

Ce programme d'études est enseigné en partie en français et en partie en allemand. Les étudiant-e-s suivent obligatoirement des cours dans les deux langues, la répartition étant fixée en fonction des enseignements, mais il est toujours possible de choisir sa langue d'exposé, de travail écrit et d'examen (français ou allemand).

3.4 Reconnaissance d'études, Erasmus, Swiss-Mobility

Pour obtenir un diplôme en Histoire de l'Art de l'Université de Fribourg, l'étudiant-e doit obtenir à Fribourg au moins 50% des crédits dans le domaine concerné à Fribourg. Les enseignements issus d'une autre Université peuvent être reconnus dans la mesure où ils peuvent s'intégrer, formellement et thématiquement, dans le présent plan d'études.

Tous les enseignements soumis au domaine pour reconnaissance doivent être évalués avec note.